



LA FERTÉ ALAIS
ESSONNE

DATE DE CONVOCATION

3 avril 2026

DATE D’AFFICHAGE

3 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27

Présents : 24

Votants : 27

OBJET

**NOMINATION DES REPRESENTANTS DES
COLLECTIVITES MEMBRES DE L’AGENCE
FRANCE LOCALE**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

ARRIVÉE

15 AVR. 2026

SOUS-PRÉFECTURE D’ÉTAMPES

Transmise en sous-préfecture le

Publiée le

Notifiée le

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE LA FERTÉ-ALAIS**

L’an deux mille vingt-six, le 10 avril 2026 à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni au lieu ordinaire, sous la présidence du Maire, Monsieur Pascal HILF.

Étaient présents : Messieurs et Mesdames HURTREL, ALLARD, MIHOUB, ANDRIEU, CHAILLOUX, MARRE, FOURNIER, HUMBERT, PHALIPPOUX, HEM, COGULET, NAULEAU, LEVACHER, WALTER, FLAMENT, GUIHARD, ORGE, PESCHEUX, LEFOUR, LARGUIER, SERRA, BARBAT, BENKEMOUN,

Étaient absents excusés :

Madame Sabrina SOARES
Madame Bernadette MARCHAL
Monsieur Brady MERLEN

Donne pouvoir à :

Madame Patricia HURTREL
Monsieur Pascal HILF
Madame Katia LARGUIER

DELIBERATION

**NOMINATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L’AGENCE
FRANCE LOCALE**

VU l’article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,

VU l’article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales

VU le livre II du code de commerce,

VU le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;

VU la délibération d’adhésion au Groupe Agence France Locale de LA FERTE-ALAIS n° 086/2021 en date du 15 décembre 2021,

VU l’exposé des motifs présenté en date du 10 avril 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE

- DESIGNE** Monsieur Pascal HILF, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de La Ferté-Alais, et Madame Patricia HURTREL, en sa qualité de 1ere adjointe, en tant que représentant suppléant de La Ferté-Alais, à l’Assemblée générale de l’Agence France Locale - Société Territoriale ;
- AUTORISE** le représentant titulaire ou suppléant de la commune de La Ferté-Alais ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence

France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

3. **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits, et ont les membres présents, signés au registre pour copie conforme.

Le Maire,
Monsieur Pascal HILF



ARRIVÉE
15 AVR. 2026
SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES